



## Extrait de délibération

### Comité syndical 30 mai 2022 –Parthenay

Identifiant  
2022-05-101

L'An Deux Mille Vingt -Deux le trente mai à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Christiane Bailly a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 24 mai 2022  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 18 titulaires, 3 suppléants  
**Absents, excusés :** 13 titulaires, 28 suppléants  
**Votants :** 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude,	PARNAUDEAU Thierry, SICAUD Mickael	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danièle	BIRE Ludovic, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

## Signature du Contrat de Développement et de transitions du territoire de la Gâtine

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, par délibération du 21 mars 2022, a fixé les principes et objectifs stratégiques de la nouvelle politique contractuelle territoriale. Son règlement d'intervention vise à permettre la déclinaison opérationnelle et les dispositifs mobilisables.

Le Pays de Gâtine a été retenu comme territoire pertinent en rapport au Schéma de cohérence territoriale, du projet de PNR et du programme LEADER. La démarche de co-construction a été engagée dès la fin d'année 2021 pour élaborer ce contrat.

Le comité de pilotage réuni le 5 mai 2022r a permis de finaliser la maquette prévisionnelle du contrat qui sera soumis au vote du Conseil Régional le 20 juin 2022.

Le projet de contrat présenté n'implique aucun engagement financier de la part de la région. Il s'agit d'un cadre permettant de valider des priorités stratégiques du territoire en lien avec les compétences régionales. Il permet de pré-identifier des projets cohérents avec ces thématiques mais chaque projet devra individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

### Le Conseil syndical décide de :

- valider le contrat de développement et de transitions de la Gâtine
- autoriser le Président du Pays de Gâtine à signer ledit contrat

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD